



Rapport du Conseil exécutif sur ses cent cinquante-septième et cent cinquante-huitième sessions

1. Le Conseil exécutif a tenu sa cent cinquante-septième session les 28 et 29 mai 2025 et sa cent cinquante-huitième session du 2 au 7 février 2026. Ces deux sessions se sont tenues en présentiel. Le présent rapport résume leurs principaux résultats.

Cent cinquante-septième session (28-29 mai 2025)

2. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 18 points et points subsidiaires, ainsi que 22 documents d'accompagnement. Il a adopté trois résolutions et 11 décisions.

3. À l'issue des discussions, le Conseil a pris note du rapport sur les **résultats de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé**. Il a également décidé de modifier l'article 6 de son Règlement intérieur.

4. Le Conseil a pris note du rapport de la **quarantième-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration** et des orientations qu'il contient.

5. Le Conseil a par ailleurs pris note du rapport de la sixième réunion de la **Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**.

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

6. Le Conseil a pris note du **rapport annuel sur l'évaluation** et a décidé d'approuver la politique d'évaluation révisée de l'OMS (2025). Il a en outre pris note du rapport sur l'**amélioration de l'efficacité des organes directeurs de l'OMS** en ce qui concerne la mise en œuvre du mandat discrétionnaire sur le report des points de l'ordre du jour. Souscrivant aux recommandations du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Conseil a pris note du rapport sur les **questions soulevées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS**, y compris les résultats du questionnaire sur la préparation des projets de résolution et de décision, ainsi que du rapport sur les **propositions en vue d'améliorer l'efficacité des organes directeurs**.

7. Ayant pris note du rapport sur le **processus de désignation et de nomination des Directrices régionales et Directeurs régionaux**, le Conseil a adopté le projet de décision qui y figurait. Il a en outre pris note du rapport et de l'examen relatifs aux **partenariats hébergés**.

8. Le Conseil a nommé des membres afin de pourvoir les sept postes vacants au sein **du Comité du programme, du budget et de l'administration**, les cinq postes vacants au sein de la **Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire** et les trois postes vacants au sein des **comités des fondations et des groupes de sélection**. Il a également nommé ses représentants à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

9. Ayant pris note du rapport sur les **amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière**, le Conseil a décidé de modifier la Règle de gestion financière 104.4.

10. Le Conseil a nommé le D^r Mohamed Yakub Janabi au poste de Directeur régional pour l'Afrique à compter du 30 juin 2025 et a adressé ses sincères remerciements au D^r Chikwe Ihekweazu pour ses services en tant que Directeur régional par intérim pour l'Afrique.

11. Le Conseil a examiné la déclaration du **représentant des associations du personnel de l'OMS** et a pris note du rapport sur les réunions de trois **comités d'experts** et d'un **groupe d'étude**.

Cent cinquante-huitième session (2-7 février 2026)

12. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 51 points et points subsidiaires, ainsi que 78 documents d'accompagnement. Il a adopté huit résolutions et 25 décisions.

13. Dans son rapport, le Directeur général a donné un aperçu des réalisations de l'OMS au titre des priorités principales consistant à promouvoir la santé, à fournir des services de santé, à protéger la santé, à démultiplier les progrès et à être efficace, y compris l'adoption historique de l'Accord de l'OMS sur les pandémies et l'approbation de l'augmentation des contributions fixées. Il a également souligné les défis auxquels l'Organisation est confrontée en raison des importantes coupes budgétaires subies, y compris le déficit de financement du budget de base pour l'exercice biennal 2026-2027 et la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour garantir la stabilité, la pérennité et l'indépendance à long terme de l'Organisation. Concernant l'avenir de l'Organisation, il a évoqué l'importance de se centrer davantage sur le mandat principal et l'avantage comparatif de l'OMS, notamment en renforçant son leadership normatif et technique, en réformant sa gouvernance, en repensant l'écosystème de la santé mondiale et en renforçant la solidarité de l'Organisation.

14. Le Conseil a pris note du rapport des **comités régionaux**.

15. Le Conseil a également pris note des recommandations figurant dans le **rapport de la quarante-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration** et dans le **rapport de la septième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**.

Garantir la santé

16. Après un débat approfondi, le Conseil a pris note du rapport sur le **suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles** et a recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision saluant la déclaration politique de la quatrième réunion de haut niveau et sollicitant un soutien aux fins de sa mise en œuvre. Il a en outre recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter deux résolutions, sur l'action mondiale visant à promouvoir l'équité en santé pour les personnes atteintes d'hémophilie et d'autres troubles de la coagulation, ainsi que sur la stéatose hépatique, chaînon manquant dans la lutte mondiale contre les maladies non transmissibles.

17. Le Conseil a pris note du rapport sur la **santé mentale**, soulignant l'importance des soins de santé mentale communautaires et la nécessité de réduire la fragmentation entre spécialités. Concernant les **maladies transmissibles**, il a pris note des rapports sur le **Programme pour la vaccination à l'horizon 2030**, sur la **feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030** et la **Stratégie pour mettre fin à la tuberculose**, et a recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision sollicitant l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la tuberculose pour l'après-2030.

18. En ce qui concerne la **couverture sanitaire universelle**, le Conseil a pris note du rapport sur le **projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035**, et a recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter cette stratégie.

19. Le Conseil a pris note des rapports intitulés « **Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance** », « **Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale** », « **Soins de santé primaires** » et « **La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030** ». Il a recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision sur le report de l'examen de la stratégie mondiale proposée sur le don et la transplantation à la Quatre-Vingtième Assemblée de la Santé. Le Conseil a en outre recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter quatre résolutions, intitulées « **Médecine de précision : vers des soins ciblés, personnalisés et équitables** » ; « **Renforcer l'accès équitable à l'imagerie diagnostique par la téléradiologie** » ; « **Réduire la charge de l'accident vasculaire cérébral : renforcer la prévention, les soins aigus, la réadaptation et la préparation opérationnelle des systèmes de santé** » ; et « **Promouvoir une pharmacovigilance intelligente et efficace comme un outil essentiel pour des systèmes de santé robustes, durables, résilients et réactifs, pour toutes et tous, partout** ».

20. Le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les **produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés** contenant le rapport de la quatorzième réunion du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés. Ayant pris note du **rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé**, le Conseil a adopté une décision dans laquelle il a réaffirmé son soutien au Code et a appelé à la mise en œuvre renforcée de celui-ci conformément aux recommandations du Groupe consultatif d'experts.

21. Le Conseil a en outre pris note des rapports sur le **projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens 2026-2036** et sur **l'harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé**. Il a décidé que le Secrétariat continuerait à animer, de manière inclusive et transparente, les consultations informelles intersessions sur le projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens 2026-2036, et en particulier au sujet du transfert de technologies volontaire et décidé d'un commun accord, afin que le plan d'action puisse être adopté à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

Protéger la santé

22. Après un débat approfondi, le Conseil a pris note des rapports sur **l'action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire**, sur le **renforcement des bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique**, sur **l'Initiative mondiale Santé et Paix** et sur la **poliomyélite**, soulignant

l'importance d'un financement prévisible et adéquat, de l'engagement politique et de la solidarité pour appuyer les efforts d'éradication de la poliomyélite, ainsi que la nécessité de renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique, de mettre l'accent sur l'interdépendance entre santé et paix, et continuer à développer des capacités nationales de préparation et de riposte aux situations d'urgence sanitaire.

23. À la suite d'un vote à main levée, le Conseil a pris note du rapport sur la **mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)** et prié le Secrétariat d'organiser une réunion informelle d'information des États Membres sur la question pendant la période intersessions.

24. Le Conseil a pris note du rapport sur la **situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**. Après deux votes enregistrés concernant, respectivement, une proposition d'amendement au projet de résolution sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le projet de résolution tel que déposé initialement, le Conseil a adopté la version originale du projet de résolution, recommandant à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter, mutatis mutandis, la résolution EBSS7.R1 (2023) en apportant certains amendements au texte.

Promouvoir la santé

25. Le Conseil a examiné les rapports sur le **renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé**, sur la **promotion du bien-être et de la santé** et sur le **résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social** et en a pris note. Ayant pris note du rapport sur le **projet de plan d'action mondial pour la santé des peuples autochtones**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision sur le report de l'examen du projet de plan d'action mondial à la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé afin de permettre la tenue de consultations supplémentaires.

26. Le Conseil, ayant pris note des rapports sur la **nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant** ainsi que sur l'**économie de la santé pour toutes et tous**, a recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous. Il a en outre recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter une résolution intitulée « Rayonnements et santé : renforcer la protection, la préparation et la riposte au niveau mondial ».

Dynamiser et améliorer la performance

Questions budgétaires et financières

27. Souscrivant aux recommandations et aux orientations du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, le Conseil a pris note du rapport intitulé « **Financement et exécution du budget programme 2024-2025 et perspectives de financement du budget programme 2026-2027** ».

Questions relatives à la gestion et à la gouvernance

28. Le Conseil a souscrit aux orientations données par le Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note des rapports intitulés « **Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels** », « **Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2026-2027** », et « **Le point sur le Fonds pour les infrastructures : Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève et point sur la gestion et les technologies de l'information** ». Il a décidé d'approuver le plan de travail 2026-2027 pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation.

29. Ayant pris note du rapport sur la **réforme de la gouvernance menée par les États Membres**, le Conseil a adopté une décision modifiée sur la mise à en œuvre à titre d'essai des mesures convenues de réforme menées par le Bureau du Conseil exécutif. Il a également adopté une décision sur un modèle durable pour la réforme de la gouvernance menée par les États Membres.

30. Le Conseil a par ailleurs pris note des rapports sur le **Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat**, y compris sur les **mécanismes de recouvrement des coûts pour les contributions volontaires**, sur le **modèle et le calendrier recommandé pour proposer des résolutions et des décisions**, ainsi que sur **l'application du processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS et pour enquêter à leur sujet**.

31. Souscrivant aux recommandations du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Conseil a pris note du rapport sur les **amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes** et a recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision sur cette question.

32. Concernant la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques, le Conseil a souscrit aux recommandations du Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note des rapports sur **l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques** et sur les **acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS**. À l'issue des discussions, le Conseil a adopté une décision modifiée dans laquelle il a décidé d'admettre une entité à des relations officielles avec l'OMS, de mettre fin aux relations officielles avec deux autres et de renouveler la collaboration avec 65 autres.

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

33. En ce qui concerne la **réforme de l'architecture de la santé mondiale et l'Initiative ONU80**, le Conseil a souscrit aux recommandations du Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note du rapport. Il a adopté une décision modifiée dans laquelle il a prié le Directeur général d'élaborer une proposition relative à l'instauration d'un processus qui soit conjoint, inclusif, transparent, limité dans le temps, efficace et efficient sur le plan des ressources, organisé par l'OMS, laquelle est dirigée par les États Membres, en vue de faciliter la convergence et la recherche d'un consensus, l'objectif étant d'appuyer la transformation de l'architecture de la santé mondiale actuelle, de renforcer la coordination et de tirer parti des avantages comparatifs des différents acteurs, pour examen par la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

34. Le Conseil a pris note du rapport sur les **communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé**, concernant la notification de retrait de la République argentine et des États-Unis d'Amérique, respectivement, de l'Organisation mondiale de la Santé. Le Conseil a recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution présentée par un membre du Conseil concernant la reconnaissance du retrait de la République argentine de l'Organisation mondiale de la Santé à compter du 17 mars 2026.

Incidences en matière de gouvernance découlant pour l'OMS du transfert d'un État Membre d'une Région à une autre

35. Le Conseil a pris note du rapport sur les **incidences en matière de gouvernance découlant pour l'OMS du transfert d'un État Membre d'une Région à une autre**.

Ordre du jour provisoire de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent cinquante-neuvième session du Conseil exécutif

36. À l'issue des discussions, le Conseil a pris note du rapport sur la date et le lieu de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et a décidé qu'elle se tiendrait du 18 au 23 mai 2026. Il a approuvé le **projet d'ordre du jour provisoire de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé** avec deux amendements.

37. Le Conseil a en outre décidé que la **cent cinquante-neuvième session du Conseil exécutif** se tiendrait les 25 et 26 mai 2026 au Siège de l'OMS.

Commissions du Conseil

38. Le Conseil a pris note du rapport sur les mandats et fonctions des mécanismes de gouvernance et de surveillance relatifs aux urgences sanitaires, y compris la **Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**. Il a par ailleurs pris note du rapport sur les **comités des fondations et groupes de sélection** et adopté une décision modifiée sur l'administration des prix et des distinctions pour la santé publique.

39. Le Conseil a décerné quatre **prix** et une **distinction**.

Questions relatives au personnel

40. Le Conseil a examiné la **déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS et le rapport de l'Ombudsman**.

41. Souscrivant aux recommandations données par le Comité du programme, du budget et de l'administration, le Conseil a pris note du rapport sur les **ressources humaines**, y compris les conséquences pour l'Organisation, en termes d'effectifs, du processus de définition des priorités et de réalignement de l'OMS, ainsi que du rapport sur les **amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel**. Il a adopté une résolution portant sur la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur et recommandé à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution sur la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général.

42. Le Conseil a souscrit aux recommandations du Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note du **rapport de la Commission de la fonction publique internationale**.

Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

43. Le Conseil a pris note du rapport sur les réunions de deux **comités d'experts** et sur les **tableaux et comités d'experts et leur composition**.
